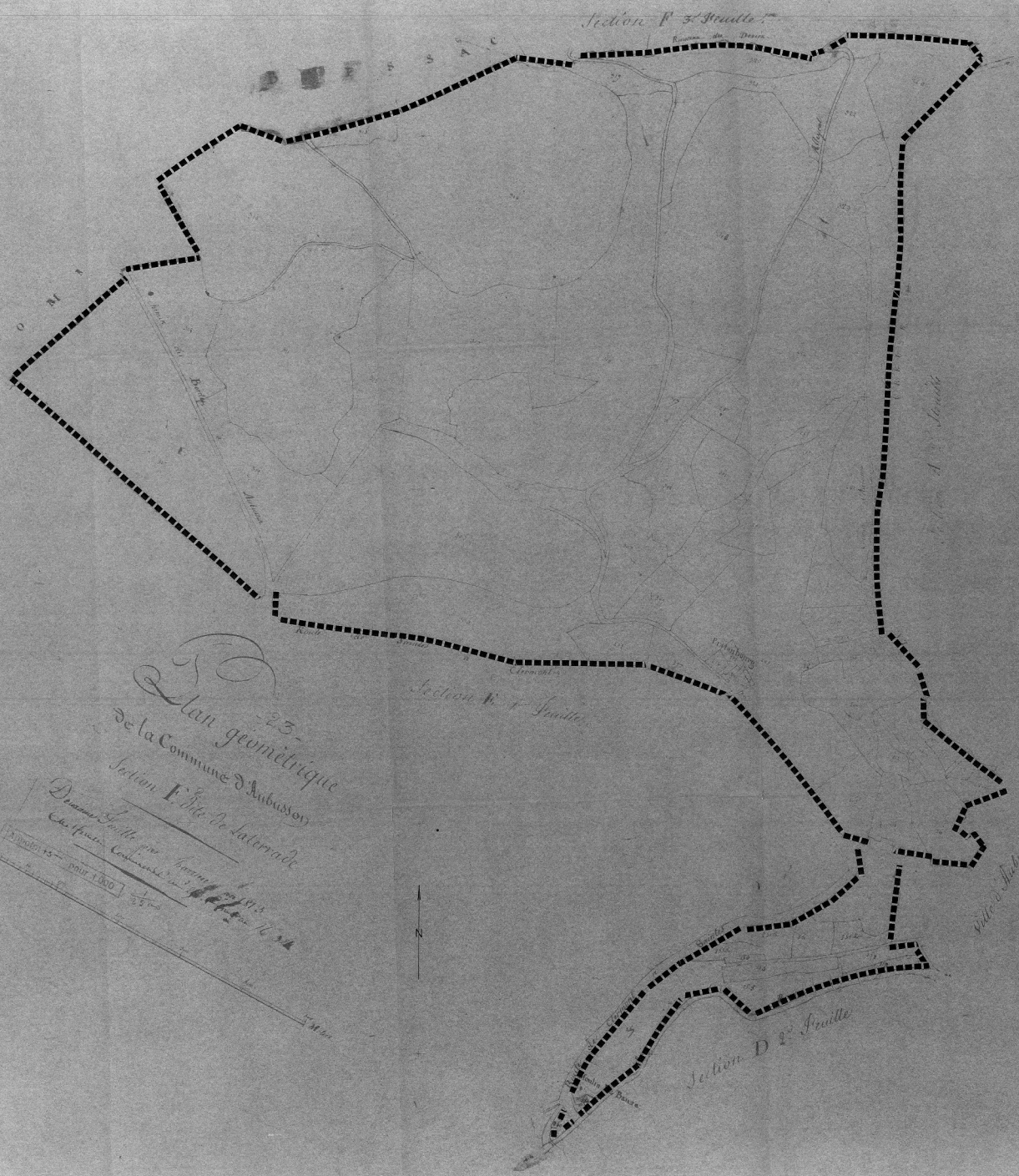

REGLEMENTATION du BOISEMENT

(Application de l'article 52-1 du code rural)

Délimitation des zônes soumises à réglementation

Legende

Périmètre des zônes soumises à réglementation

Périmètre des zônes non soumises à réglementation

Plan approuvé par la Commission Communale

dans sa séance du 7.11.66

Le Président — Le Secrétaire

Déposé du 18.11.66 au 17.12.66 — P. Le Maire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 13 FEVR 1967

Guéret le 13 FEVR 1967

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

F2

F2 8

137